

La chasible des trois roys (25).

Deux aultres chasibles.

La chasible de velour noyr.

Vne couuerte de layne quest pour le vendredi *aure* (26).

22 décembre 1533. — Le vingt deuxieme decembre lan mil cinq cens trente trois, c'est constitué en sa personne M^e Claude Bizet, prebtre, vicaire de Condrieu, qui congnoist et confesse auoir receu ce qu'il a reallement en presence du notaire et des tesmoingtz soubz escriptz de honnestes personnes Mathieu Trollier et Jehan Pens dit Chalan, procureurs et sindics de la communaulté de Condrieu présents, etc., assauoir : vne custode d'argent avec vne croix aussi d'argent qu'est de ladite parroisse au pied de laquelle sont affigé les armes des Chappuis (27), qu'est pour porter le corps Notre Seigneur aux malades. Lesquelles custode et croix ledit Bizet promet par ses foy et serment bien et seurement garder et icelle restituer auxdits procureurs ou esleus, quant ilz en sera deuement requis. Et pour ce faire cest obligé luy et les siens aux cours royaulx de Lyon, de Condrieu et de Mons^r l'official de Vienne. Faict et donné ou deuant l'esglise parrochiale dudit Condrieu. En presence de M^{es} Estienne Blanchard et Estienne de Chuyes, presbtres dudict Condrieu, tesmoings à ce presens et requis, etc.

André

(f^{os} 5 et 6 sup.)

(25) Servant probablement à la fête de l'Epiphanie.

(26) Le Vendredi Saint, le vendredi aouré, adoré, *dies adoratus*.

(27) Les armes de Chapuis étaient : *De gueules au chevron d'argent accompagné de deux roses et d'un livre d'or*.